67e Année. — N° 20

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 12.00 23.00 45.00
France,Belg. 18.00 34.00 68.00
Union post. 16.50 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 24; Inter. 1199. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 27

67e Année. — N° 20

VENDREDI
20
JANVIER 1922

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LE MINISTÈRE POINCARÉ DEVANT LE PARLEMENT

La Déclaration Ministérielle

Ce serait la plus scandaleuse des iniquités si un pays qui a eu à subir une agression sans excuse, et dont dix départements ont été ravagés par l'invasion, devait, après la victoire, relever à ses frais les ruines qu'une guerre de quatre années a amoncelées sur son territoire et faire supporter par ses contribuables le service régulier des pensions ou allocations dues aux victimes de la guerre, aux veuves, aux orphelins, aux réformés, aux mutilés, aux familles des civils fusillés par l'ennemi.

« LE GOUVERNEMENT CONSIDERE QUE LA CONDITION ESSENTIELLE D'UNE REORGANISATION ECONOMIQUE GENERALE EST LA RESTAURATION DES PROVINCES DEVASTEES, PARTICULIÈREMENT DANS LES DEUX PAYS QUI ONT ETE LES PREMIERS ATTAQUES PAR L'ALLEMAGNE, QUI ONT ETE INSEPARABLES DANS L'EPREUVE & QUE L'EPREUVE A RENDUS POUR JAMAIS INSEPARABLES : LA BELGIQUE ET LA FRANCE. »

Paris, 19 janvier. — *Voici le texte de la Déclaration ministérielle lue, cet après-midi, à la Chambre des députés, par M. R Poincaré, président du Conseil, et, au Sénat, par M. Barthou, garde des Sceaux :*

Messieurs les sénateurs,

Messieurs les députés,

Appelé par M. le président de la République à prendre le pouvoir dans des circonstances graves, le Cabinet qui se présente à vous n'a d'autre ambition que d'assurer, en étroite collaboration avec le Parlement, le respect des traités qui ont fixé les conditions de la paix.

Pour définir notre programme, nous nous approprierons simplement les belles paroles qu'ont prononcées, à l'ouverture de votre session, M. le président du Sénat et M. le président de la Chambre des députés. Afin d'accomplir l'œuvre dont ils ont magistralement tracé les grandes lignes, le gouvernement a besoin de votre confiance et il espère que vous voudrez bien la lui accorder.

A L'INTÉRIEUR

A force de labeur, vous venez de voter à la date normale le budget de l'année qui commence. Ce retour à une régularité trop longtemps délaissée, va vous permettre de discuter sans retard les projets urgents qui figurent à l'ordre du jour des deux Chambres et, en particulier, ceux qui ont trait au budget des dépenses recouvrables, à l'organisation de la défense nationale, à la réduction de la durée du service militaire et aux institutions de solidarité sociale.

Réformes financières

Cette heureuse disparition des douzièmes provisoires, en facilitant au Cabinet la préparation du budget de 1923, lui impose le devoir d'y introduire les réformes que nous commande notre situation financière, remise en ordre d'une comptabilité que la guerre a troublée, améliorations nécessaires dans l'assiette et la perception des impôts, économies sincères, recherchées surtout dans des simplifications durables et dans une décentralisation rationnelle des services publics.

A L'EXTÉRIEUR

L'Allemagne doit exécuter ses engagements

Mais, si énergiques que soient nos efforts, nous ne pouvons être assurés de sauver les finances françaises que si l'Allemagne, pour le compte de qui nous avons avancé déjà tant de milliards, exécute enfin les engagements qu'elle a pris et répare **les dommages qu'elle a causés. Ce serait la plus scandaleuse des iniquités, si un pays, qui a eu à subir une agression sans excuse, et dont dix départements ont été ravagés par l'invasion, devait, après la victoire, relever à ses frais les ruines qu'une guerre de quatre années a amoncelées sur son territoire, et faire supporter par ses contribuables le service régulier des pensions ou allocations dues aux victimes de la guerre, aux veuves, aux orphelins, aux réformés, aux mutilés, aux familles des civils fusillés par l'ennemi.**

Loyale attitude de la France

Une propagande éhontée, dont il est trop aisé de deviner les inspirateurs, s'exerce aujourd'hui contre la France et s'efforce de dénaturer son attitude et ses intentions. On nous représente comme atteints d'une sorte de folie impérialiste et l'on nous accuse de nourrir en secret des desseins suspects.

Comme si la guerre ne nous avait pas infligé assez de deuils et de sacrifices; comme si nous n'avions pas acheté plus cher que tous autres la paix que nous voulûmes consolider. Nous ne demandons que l'observation des traités que le Parlement a votés, des traités qui portent, à côté de la signature de l'Allemagne, celle de la France et celle de tous nos Alliés.

Ce que nous demandons

Nous ne demandons que le paiement de ce qui nous est dû. Sur cette question vitale, comment la France pourrait-elle céder? L'Allemagne prétend qu'elle est insolvable. Et, en effet, elle gaspille systématiquement ses ressources d'Etat. Elle est moins imposée que la France et ne recouvre pas régulièrement ses contributions. Elle se livre à des dépenses désordonnées et à des émissions de papier qui, en avilissant sa monnaie, favorisent ses exportations. Elle laisse ses grands industriels investir leurs devises étrangères dans des entreprises extérieures. Mais, pendant qu'elle organise ainsi sa misère apparente, ses sociétés distribuent d'énormes dividendes, ses usines sont en pleine activité, sa force économique se développe chaque jour, et, si l'Etat se ruine, la nation s'enrichit. Or, c'est la nation tout entière qui, sur son capital et sur ses revenus, est caution de la dette de l'Etat, et c'est au nom de la nation qu'ont été acceptés le traité de Versailles, l'état de paiements dressé par la Commission des réparations et les conditions exposées au mois de mai 1921, dans l'injonction collective des Alliés.

Le problème des réparations domine tous les autres

En défendant ses droits, la France fait œuvre de loyauté, puisqu'elle défend par la même des accords internationaux, et elle n'obéit ni à l'esprit de rancune et de haine, ni aux suggestions de l'égoïsme. Elle a le vif désir de voir l'Europe et le monde échapper, le plus tôt possible, au douloureux malaise qui pèse sur eux.

Mais le gouvernement considère que la **condition essentielle d'une réorganisation économique générale est la restauration des provinces dévastées, particulièrement dans les deux pays qui ont été les premiers attaqués par l'Allemagne, qui ont été inséparables dans l'épreuve et que l'épreuve a rendus pour jamais inséparables: la Belgique et la France.**

Ce n'est pas seulement la justice qui exige cette reconstitution primordiale, c'est l'intérêt universel. Une France et une Belgique condamnées à la ruine, ce serait l'échec inévitable de toutes les tentatives plus vastes.

Le problème des réparations domine donc tous les autres. **Et si, l'Allemagne, dans cette question capitale, manque à ses obligations, nous aurons à examiner, après avis de la Commission des réparations, les mesures à adopter et la première sera certainement, sans préjudice des gages et garanties dont la nécessité pourra être reconnue, l'établissement d'un contrôle sérieux et efficace sur le budget du Reich, les émissions de papier et les exportations.**

Toutes les clauses du Traité seront exécutées

Si important que soit ce sujet pour l'avenir de la France, il ne doit cependant pas nous faire oublier les autres clauses du traité de Versailles, telles que le désarmement et la punition des coupables. Tant qu'elles ne seront pas exécutées, **non seulement nous serons en droit de conserver intégralement les sanctions qui ont été prises, et d'en prendre, au besoin, de nouvelles, mais nous serons autorisés à déclarer que les délais d'évacuation de la rive gauche du Rhin n'ont pas commencé à courir. C'est la thèse qu'a constamment soutenue le gouvernement français. Plus que jamais, il importe de la maintenir.**

L'accord nécessaire entre Alliés

Dans ces diverses questions et dans toutes celles qui se poseront encore, nous nous efforcerons de nous mettre loyalement d'accord avec nos Alliés. Nous reprendrons l'examen des affaires qui ont paru créer des malentendus passagers, et nous tâcherons de les régler sans délai.

Une efficace garantie de la paix est l'existence entre les peuples d'accords nés de la communauté des intérêts, tels que la Petite-Entente, dont la France a salué la naissance et suit les progrès avec une confiante sympathie.

Le gouvernement tiendra à honneur de continuer son concours le plus actif à la Société des Nations. Les résultats qu'elle a déjà obtenus permettent de mesurer les services que le monde est en droit d'attendre d'elle.

La Conférence de Gênes

Les invitations pour la Conférence de Gênes ont été lancées par les puissances alliées. Nous insisterons pour que les conditions déterminées dans le protocole de Cannes soient acceptées ou refusées par les délégués avant toute discussion et pour qu'aucune des stipulations des traités ne puisse être, même indirectement, débattue par la Conférence. **Faute de garanties précises à cet endroit, nous serions forcés de reprendre notre liberté d'action.**

Le projet de pacte franco-anglais

Nous serons très heureux si un pacte destiné à la consolidation de la paix peut être bientôt signé entre l'Angleterre et la France. **Nous ne doutons pas que, devant profiter aux deux pays, il ne soit conclu entre eux sur un pied de parfaite égalité.** Nous ne doutons pas davantage qu'il ne maintienne intégralement les garanties présentes ou futures que nous reconnaissent les traités.

La question d'Orient

Nous aurons, en même temps, à nous concerter avec l'Italie et avec l'Angleterre pour essayer de prévenir en Orient une reprise des hostilités entre les Turcs et les Grecs pour réaliser, d'accord avec nos alliés, le bénéfice de la convention d'Angora et pour ramener enfin la tranquillité aux portes de l'Europe. Nous pourrons ainsi exercer plus librement notre mandat en Syrie sans dépenses excessives, et pour le bien de populations qui ont été, de tout temps, les fidèles amies de la France.

Les rapports de la France avec les peuples amis

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous nous attacherons à conserver les plus sûres et les plus amicales relations avec tous les autres peuples qui ont combattu à nos côtés pour les droits de l'humanité, et spécialement avec les Etats-Unis, dont la coopération a tant contribué à la victoire commune, et qui viennent de donner, à la Conférence de Washington, des preuves éclatantes de leurs nobles sentiments.

Vis-à-vis de tous les Alliés, nous aurons la préoccupation constante de n'employer que le langage de la modération, de la franchise et de l'amitié, mais nous savons qu'ils ne se froisseront jamais de nous voir soutenir, avec une courtoise fermeté, les intérêts de la France, comme eux-mêmes ils soutiennent les leurs.

Un appel à l'union

Dans cette œuvre nationale, nous ne pouvons réussir qu'avec l'appui des Chambres. Nous faisons appel à tous ceux d'entre vous qui, sentant la gravité de l'heure, sont prêts à s'unir dans le respect des lois de la République, pour la sauvegarde des droits de la France.

LE MARÉCHAL PÉTAIN inspecteur général de l'armée

SES ATTRIBUTIONS

Le maréchal Pétain est nommé inspecteur général de l'armée.

Voici le décret qui fixe ses attributions :

Article premier. — Le vice-président du Conseil supérieur de la guerre, commandant en chef désigné des armées françaises en temps de guerre est, en temps de paix, « inspecteur général de l'armée ».

Article 2. — L'inspecteur général de l'armée est le conseiller technique permanent du ministre pour tout ce qui concerne la préparation des troupes et services à la guerre; il dispose à cet effet des droits et prérogatives ci-après définis, vis-à-vis de l'armée, vis-à-vis du conseil supérieur de la guerre et vis-à-vis de l'état-major général.

Article 3. — Vis-à-vis des unités de toutes armes et des services de toute nature, l'inspecteur général de l'armée possède un droit permanent d'inspection ; il fait, au sujet de leur organisation, de leur instruction et de leur mobilisation, toutes suggestions utiles résultant de ses observations. Dans certains cas, l'inspecteur général de l'armée peut recevoir du ministre des missions spéciales portant sur les organes relevant directement de ce dernier, y compris ceux de l'administration centrale.

Article 4. — Vis-à-vis des membres du conseil supérieur de la guerre et des inspecteurs généraux d'armées ou de services, l'inspecteur général de l'armée exerce une autorité directe, en reçoit tous les rapports. Il fait au ministre de la guerre toutes les propositions pour la répartition des commandements ou emplois en temps de paix et en temps de guerre des inspections, enquêtes et missions diverses, ainsi que pour l'avancement et les récompenses du personnel du conseil supérieur de la guerre, des inspecteurs généraux d'armées ou de services.

L'inspecteur général de l'armée propose la réunion du conseil supérieur de la guerre chaque fois qu'il le juge à propos ; il provoque et préside les séances préparatoires aux délibérations plénières.

Il est consulté par le ministre sur toutes les questions intéressant le personnel des officiers généraux.

Article 5. — Vis-à-vis de l'état-major général, l'inspecteur général de l'armée exerce une direction supérieure. Il donne au chef d'état-major général toutes directives utiles. Inversement le chef d'état-major général soumet à l'examen de l'inspecteur général de l'armée toutes les questions visant l'organisation, l'instruction et la mobilisation. Les pièces correspondantes, dont la signature est réservée au ministre, portent le visa de l'inspecteur général.

Ce dernier peut en outre être consulté par le ministre sur les travaux émanant des divers services de l'administration centrale autres que l'état-major général.

M. Henry Paté délégué aux Jeux olympiques

Paris, 19 janvier. — M. Henry Paté, haut-commissaire à l'éducation physique et à la préparation militaire près le ministre de la Guerre, conserve dans le nouveau Cabinet, ainsi qu'il a été annoncé, la mission qui lui avait été confiée par M. Briand.

Ses attributions se trouveront plus étendues encore. Il sera notamment le délégué du gouvernement auprès des Jeux olympiques.

LA SANTÉ DU PAPE

Rome 19 janvier. — Suivant des renseignements puisés à bonne source, l'état de santé du Pape donne quelques préoccupations.

Pendant la journée, il a eu la fièvre, et sa température s'est élevée à 39°9, le catarrhe bronchial est très étendu, et étant donné les soixante-sept années du Pape, le médecin craint des complications.

Aujourd'hui, malgré les recommandations de ses familiers qui voulaient l'en empêcher, le Pape a quitté son lit pendant quelques instants.

Dans les milieux du Vatican on se demande s'il sera possible au Pape de recevoir, à la fin de janvier, le Roi des Belges.

Le neveu du Pape est venu le visiter aujourd'hui.

UN BULLETIN

Rome, 19 janvier. — Le docteur Battistini, médecin pontifical, a visité ce matin le Pape et a rédigé le bulletin suivant :

« L'Etat de Sa Sainteté n'a subi aucun changement depuis hier. Le catarrhe bronchique ne s'est pas étendu. La température a diminué. »

UNE SCÈNE TRAGIQUE à la Faculté de médecine de Nancy

Un étudiant blessé à mort par un de ses camarades

Paris, 19 janvier. — La Faculté de Médecine de Nancy a été mise en émoi par un homicide par imprudence commis dans les circonstances suivantes, vers 16 h. 30 : Deux étudiants, René Aubertin, 20 ans, fils d'un pharmacien de Nancy, et Jean Girard, de deux ans plus jeune, disséquaient un cadavre.

Soudain, en plaisantant, Aubertin voulut porter un coup de poing à son camarade Girard; celui-ci voulant l'éviter, étendit involontairement le bras et le scalpel qu'il tenait en main atteignit Aubertin au cœur.

Tranquillement, se croyant peu sérieusement atteint, Aubertin enleva sa blouse et sortit de la Faculté, mais sur le trottoir il s'affaissa.

On le transporta à l'hôpital civil où le professeur Vautrin pratiqua aussitôt la suture du cœur, mais le malheureux étudiant est dans un état désespéré et on ne croit pas pouvoir le sauver.

Jean Girard a été mis à la disposition du Procureur de la République.

Cette scène tragique a causé une vive émotion dans les milieux universitaires.

LES INTERPELLATIONS A LA CHAMBRE

Après les discours de MM. Girod, Varenne, Marc Sangnier, Bonnet et une réplique de M. Poincaré, M. Herriot parle au nom des radicaux-socialistes

LA PRIORITÉ DEMANDÉE POUR L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE EST ADOPTÉE PAR 472 VOIX CONTRE 107

Paris, 19 janvier. — Depuis huit jours, la questure a pris des mesures draconiennes en vue de la séance d'aujourd'hui. On aurait pu croire qu'une telle rigueur aurait rebuté le public, mais celui-ci est venu quand même nombreux sans carte. C'est à la porte du Palais-Bourbon une véritable foule qui fait la queue. Les salons et les couloirs sont également encombrés, tandis que des places sont encore libres dans les galeries et les tribunes.

LA SEANCE

Les députés commencent à entrer dans la salle des séances un peu avant 15 heures. Aussi, quand le président, M. Raoul Péret, prend place à son fauteuil, il y a déjà un assez grand nombre de présents.

M. POINCARÉ

M. Bonneval reprend sa place de député, au centre, à côté de M. Fabien Lemire. Plusieurs de ses amis viennent lui serrer la main. M. Aristide Briand entre ensuite, ses amis lui serrent aussi la main.

Les autres membres du gouvernement sont également l'objet de démonstration de sympathie.

Plus de 400 députés sont déjà assis que les bancs du gouvernement sont encore vides. M. Raymond Poincaré vient le premier s'y asseoir. Il est aussitôt suivi de MM. Maunoury, Maginot, Le Troquer, Peyronnet, Léon Berard, Paul Laffont, Laurent Eynac.

M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 10 devant environ 500 députés.

La déclaration ministérielle

M. Raoul Péret. — La parole est à M. Raymond Poincaré pour une déclaration du gouvernement.

M. Poincaré monte à la tribune. Il porte un complet veston sombre des plus simples. Il y a quelque neuf ans qu'il n'est pas apparu à cette tribune. De nombreux députés du centre et assez loin vers la gauche applaudissent son retour. Les députés communistes et socialistes protestent.

M. Raoul Péret fait un geste d'apaisement. Le bruit ne dure que quelques minutes, les applaudissements crépitant autant que les voix de gauche.

Le silence rétabli, M. Raymond Poincaré commence. Sa voix limpide, martelée, produit une forte impression. Dès la première phrase, il est vigoureusement applaudi. M. Cachin et ses amis interrompant se font rappeler à l'ordre.

M. Poincaré ayant dit qu'il a été appelé par le président de la République M. Cachin crie: « Par Daudet! » (Bruit.)

La Chambre écoute ensuite très attentivement la lecture de la déclaration qu'on a pu lire plus haut.

La Chambre est presque unanime à applaudir la phrase qui demande que l'Allemagne répare les dommages qu'elle a causés.

Un député communiste criant: « Les responsables » juste au moment où M. Poincaré lit: « Une propagande éhontée », ces mots soulignés d'une voix forte sont vivement applaudis. Le député communiste est rappelé à l'ordre.

Le président du Conseil souligne aussi par une intonation spéciale le mot « voulons ».

La Chambre applaudit vivement la phrase: « C'est la nation tout entière qui est caution de la dette de l'Etat », ainsi que le passage sur les émissions de papier et les exportations.

Les applaudissements crépitent avec enthousiasme, lorsque le président du Conseil dit: « Les délais d'évacuation de la rive gauche du Rhin n'ont pas commencé à courir. »

La déclaration relative à la Conférence de Gênes, applaudie sur de nombreux bancs à droite, au centre et sur une partie de la gauche, soulève des protestations sur les bancs d'extrême gauche.

La Chambre applaudit encore la phrase: « Nos alliés ne se froisseront jamais de nous voir soutenir avec une courtoise fermeté, les intérêts de la France, comme eux-mêmes ils soutiennent les leurs. »

La péroraison de la déclaration est applaudie sur tous les bancs du centre et par de nombreux députés de gauche et quelques députés de droite. L'extrême-gauche ne manifeste plus. Un député de gauche crie: « Vive Briand! » Celui-ci ne se soucie pas de paraître en opposition avec son successeur, puisqu'il se joint à ceux qui applaudissent la péroraison.

LES INTERPELLATIONS

Le président donne alors lecture des demandes d'interpellation déposées par MM. Girod, Cachin, Varennes, Sangnier et Bonnet.

M. Raoul Péret. — Quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion de ces interpellations?

M. Raymond Poincaré. — Le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. GIROD A LA TRIBUNE

La Chambre, ainsi que cela se passe pour toutes les séances où les députés sont plus de 200, est des plus bruyantes. Aussi le président doit-il intervenir énergiquement pour que les députés fassent silence.

M. Girod ne reste d'ailleurs pas plus de trois minutes à la tribune. Juste le temps de dire que ses amis et lui ont éprouvé quelques inquiétudes en apprenant que le ministère des Pensions était fondu dans celui de la Guerre. Mais les déclarations de M. Maginot ainsi que les votes des groupes des anciens combattants sont de nature à le rassurer jusqu'à un certain point de vue. (Applaudissements.)

M. VARENNE

M. Varenne développe son interpellation au nom du groupe socialiste. Le député du Puy-de-Dôme s'excuse spirituellement de venir interpeller un ancien président de la République, mais il félicite cependant M. Poincaré d'avoir rompu avec la tradition qui voudrait qu'un ancien président de la République prenne sa retraite. (Applaudissements sur divers bancs. Bruit.)

M. Varenne. — Vous êtes donc entré dans la bataille, mais à notre point de vue, du mauvais côté et nous serons vos adversaires résolus. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Votre arrivée au pouvoir a créé une grande émotion.

Voix à droite et au centre: En Allemagne! En Allemagne!

M. Varenne et ses amis protestent violemment contre ces interruptions et réclament l'intervention du président.

M. Raoul Péret agite désespérément sa sonnette pour rétablir le silence. C'est en vain.

M. Varenne disant qu'une légende entoure M. Poincaré, les protestations se renouvellent très fortes à droite et au centre.

M. Varenne. — Je dis moi-même: « Des légendes ».

M. Poincaré fait un geste signifiant qu'il enregistre ce mot.

M. Varenne. — La constitution de votre Cabinet et votre déclaration ne sont pas de nature à nous rassurer d'une façon décisive. (Rires à l'extrême-gauche.)

M. Varenne regrette que M. Maginot ait pris d'une part, une tâche énorme, et que d'autre part, il ait signé un décret qui le fait devenir un simple sous-secrétaire parlementaire d'un maréchal. (Rires à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Varenne. — Par contre, M. Reibel prend les Régions libérées à un moment difficile. C'est un redoutable honneur.

M. Léon Daudet. — Vous regrettez Loucheur.

M. Varenne critique le programme du nouveau gouvernement. Il le trouve incomplet. Le nouveau ministre des Finances, M. de Lasteyrie, a signé la proposition Deschamps sur la suppression des monopoles, et, cependant, M. Paul Laffont n'est resté aux P.T.T. que pour défendre ce monopole. (Rires et applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Varenne constate que M. Poincaré diffère sensiblement de son prédécesseur au sujet de l'application du traité de Versailles et des Conseils suprêmes.

M. Varenne lit quelques articles de M. Poincaré où celui-ci disait que les Conseils suprêmes usaient de foudres mouillées.

M. Varenne oppose sa doctrine de diplomatie au grand jour à celle traitée secrètement par les ambassadeurs pour laquelle M. Poincaré paraît avoir la préférence.

M. Varenne. — Quelque abus auquel ait donné lieu les Conférences internationales, elles constituent un tel progrès sur les anciennes méthodes que nous considérerions comme un immense péril que d'y renoncer. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Varenne. — La France mutilée par la guerre demande que les traités qui la lieront à l'avenir, soient discutés au grand jour. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Varenne rappelle les discours et articles de M. Poincaré, réclamant des mesures de garantie et de représailles contre l'Allemagne.

— Le moment, dit-il, est venu de s'expliquer. Le traité de Versailles n'est pas seulement passé entre la France et l'Allemagne, il est passé entre les Alliés et l'Allemagne.

Si les Alliés ne suivent pas la France dans la politique de contrainte, que fera la France? Agira-t-elle seule? (Applaudissements à l'extrême-gauche et bruit.)

M. Varenne. — Ou l'Allemagne résiste (Exclamations) ou l'Allemagne s'incline. Mais, dans le premier cas, vous n'avez pas les Alliés avec vous. L'autre politique a cet avantage que si vous êtes contraint à la politique de force, vous avez les Alliés avec vous, tandis qu'avec la vôtre, c'est dans l'isolement que vous agissez.

M. Poincaré fait un geste négatif de la tête.

M. Varenne demande des éclaircissements au sujet des accords passés à Wiesbaden et à Cannes. Ces accords demeurent-ils?

M. Varenne. — Je vous demande si, étant donné que la Conférence de Cannes a été interrompue, parce que le gouvernement a été renversé par dépêche, est-ce que les avantages que nous avions obtenus en compensation du moratorium demeurent aussi?

M. Varenne. — Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque, il n'y a ici personne qui conteste la nécessité pour la France d'obtenir les réparations auxquelles elle a droit. (Applaudissements.)

Notre politique des réparations, exposée ici par M. Vincent Auriol, a sur la vôtre cet avantage qu'elle a déjà pour elle l'adhésion d'une partie de l'opinion allemande. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche. Bruit et exclamations ironiques sur d'autres bancs.

Je vous signale que quelques-uns de mes amis voyagent en Allemagne et sont acclamés. (Applaudissements à l'extrême-gauche. Bruit.) Ils sont acclamés par les foules.

Voix à droite: Vous n'avez rien appris alors.

M. Varenne. — Je vous demande de ne pas décourager la fraction de l'opinion allemande qui est acquise aux réparations. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

J'ai la conviction que lorsque vous aurez fait le tour de toutes les solutions, vous arriverez tôt ou tard, je crois trop tard, aux solutions que les hommes pratiques voient comme réalisables. L'Allemagne devant payer ce qu'elle pourra avec sa monnaie et le reste avec le concours d'opérations financières internationales, grâce à une politique de reconstruction de l'Europe que la Conférence de Gênes doit mettre debout. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Malgré votre réponse un peu ambiguë dans votre déclaration, je vous demande: Irez-vous à la Conférence de Gênes? Je crois que vous finirez par y aller vous-même. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Je ne crois pas que vous ferez la politique pour laquelle certains vous ont vu venir avec plaisir. Je crois que vous marcherez fatalement côte à côte avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

M. Poincaré fait des gestes approbatifs énergiques.

M. Varenne. — Vous n'occuperez pas la Ruhr et vous irez plus vite à Gênes, qu'à Berlin. (Rires à l'extrême-gauche.) Vous ferez la même politique que votre prédécesseur peut-être avec plus de raideur.

M. Léon Daudet. — Et moins de mensonges.

M. Raoul Péret. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Varenne s'élève contre la théorie de la fatalité de la guerre. (Bruit à droite.)

M. Raoul Péret. — On a toujours le droit de protester contre la guerre. (Applaudissements.)

M. Varenne. — Je viens vous signifier l'opposition absolue de notre groupe.

M. Varenne. — Je termine par un mot de Jaurès... (Des députés socialistes applaudissent vivement le nom de Jaurès et se lèvent même pour applaudir.) « Pas cela et pas vous ». (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. CACHIN

M. Marcel Cachin, député communiste, monte à la tribune. De nombreux députés de la droite et du centre quittent leurs bancs.

M. Cachin. — Je n'ai pas besoin des affirmations du gouvernement pour être sûr que son appui est acquis à la classe capitaliste qui prépare une grande offensive contre les salaires et la loi de huit heures.

Nous lutterons énergiquement pour le maintien des quelques droits acquis par le prolétariat, mais il y a quelques points de politique extérieure qui doivent retenir notre attention.

L'orateur aborde la question de la Conférence de Gênes.

M. Cachin. — La France ira à Gênes. Elle y rencontrera tout d'abord la Russie des Soviets, les invitations lancées par le gouvernement italien étant déjà parties et ne contenant aucune des réserves dont vous parliez tout à l'heure.

Nos camarades russes viendront à Gênes. Ils s'asseoiront à la table de la Conférence et y discuteront avec les autres nations d'égal à égal. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

J'enregistre ce fait que les gouvernements qui avaient décidé la mort du gouvernement soviétique, vont traiter avec lui sur un pied d'égalité. Petit à petit, la politique que nous avons préconisée partout, parvient peu à peu au succès. Nous avons dit, en effet, qu'il n'y aurait pas de paix sans la collaboration de toutes les nations.

M. Cachin, faisant allusion à la motion du sénateur Mac Cormick et précisant sa portée, affirme qu'il faudra, malgré tout, en arriver à la limitation des armements et que la France ne pourra longtemps entretenir une armée et une marine au-dessus de ses forces, sans se voir réclamer les intérêts de fonds dont elle est débitrice envers les Etats-Unis.

Il faut savoir, dit-il si vous voulez pratiquer une politique d'isolement.

M. Cachin. — Votre retour au pouvoir a provoqué une grosse émotion dans le pays. (Mouvements.)

M. Daudet. — C'est faux!

M. Cachin rappelle la politique suivie par M. Poincaré en 1921 et les lettres adressées à ce sujet par M. Iswolsky à M. Sazonoff.

M. Poincaré. — J'oppose le démenti le plus formel à ces lettres. Je ne les ai jamais vues. Elles n'existent pas.

M. Cachin. — Adressez-vous à M. Iswolsky.

Plusieurs voix: Il est mort! (Rires.)

M. Poincaré. — Il est facile de porter à la tribune des allégations qui ne peuvent plus être démenties. Ces lettres n'existent pas et si elles existent, elles sont fausses. D'ailleurs la Chambre aura bientôt un Livre jaune sur toutes les opérations balkaniques.

M. Cachin. — Nous ne croyons plus aux Livres jaunes.

M. Poincaré. — Je vous autoriserai à dépouiller vous-même, les dépêches qui sont au quai d'Orsay. (Applaudissements.)

M. Cachin conclut en disant que le prolétariat est opposé à toute politique qui pourrait ramener la guerre. (Applaudissements à l'extrême-gauche; cris, exclamations ironiques à droite).

M. MARC SANGNIER

M. Marc Sangnier, député démocrate, lui succède à la tribune.

Ce serait faire injure, dit-il, à M. Poincaré, que

M. MARC SANGNIER

de croire que le Président du Conseil ne puisse pas concilier ses opinions avec celles de l'écrivain de la « Revue des Deux Mondes ». Or, le collaborateur de la « Revue des Deux Mondes » a peint la situation actuelle sous un jour des plus sombres.

M. Marc Sangnier affirme que le Traité de Versailles ne contient que des possibilités et que la politique de demain ne peut pas être autre que celle pratiquée hier.

M. Marc Sangnier. — Il n'y a pas que des cette